

# Racisme à la MAROCAINE

Avec ou sans papiers, les migrants subsahariens, en séjour au Maroc, vivent des conditions de vie difficiles. Ils sont, souvent, victimes d'actes de violence et d'attaques gratuites dans la rue. Aujourd'hui, ils manifestent pour crier leur ras-le-bol.

Par Loubna Bernichi

Une scène rarissime s'est déroulée, dimanche 11 novembre 2012, au centre-ville de Rabat. Des travailleurs étrangers, la plupart d'origine subsaharienne, manifestaient aux côtés des diplômés chômeurs à l'appel de l'Organisation Démocratique du Travail. Brandissant des banderoles, ils appelaient à la «régularisation des sans papiers», à la «protection des travailleurs migrants contre l'exploitation», à l'«égalité des chances». Une première dans les annales de l'immigration. D'habitude, les migrants africains se font très discrets. Du proverbe «Pour vivre heureux, vivons cachés», ils ont fait un mode de vie. Pourquoi ont-ils alors décidé de faire entendre leur voix ? Le ras-le-bol a gagné leur communauté. La goutte qui a fait déborder le vase est la «Une» d'un hebdomadaire marocain d'informations générales. Dans un communiqué rendu public, l'Organisation Démocratique des Travail-

leurs Immigrés au Maroc (ODTIM) a condamné la publication de cette couverture «honteuse», qu'elle a qualifiée de «raciste», de «xénophobe» et de «négrophobe». Son titre incendiaire «Le Péril Noir» a, d'ailleurs, selon ce premier syndicat des travailleurs immigrés, choqué et indigné toute la communauté noire de passage ou installée au Maroc.

## Violations

L'article incriminé a été publié, en effet, dans un contexte tendu : les vagues d'expulsion et de répression à l'encontre des migrants d'origine subsaharienne se sont multipliées dans l'Est et

le Nord du pays depuis septembre 2012. Plusieurs associations des Droits de l'Homme ont dénoncé cette situation. L'AMDH a demandé au gouvernement l'ouverture d'une enquête sur toutes les violations commises, afin de traduire les responsables en justice. L'organisation «Médecins Sans Frontières» a aussi exprimé son inquiétude face à la hausse des actes

**Les vagues d'expulsion à l'encontre des migrants subsahariens se sont multipliées au Maroc.**



**Les expulsions se font en infraction des conventions internationales et dans l'irrespect de la Loi marocaine 02-03.**

●●● de violence et de racisme envers les immigrants en situation irrégulière. Un état de fait que la voix officielle essaye de minimiser. Et, pourtant, les témoignages recueillis par les ONG pour la protection des migrants sont sans équivoque. Les arrestations se font en infraction des conventions internationales et dans l'irrespect de la Loi marocaine 02-03, parue au Bulletin Officiel en 2003 et relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc. Cette législation stipule qu'on ne peut pas refouler une femme enceinte, un mineur ou des immigrants qui sont en situation de danger ou blessés. Dans la réalité, ces catégories, d'après les militants de l'AMDH, font partie des personnes expulsées. Les traitements inhumains qu'ils subissent lors de leur recon-

duite aux frontières ne sont pas leur seul calvaire. Qu'il soit régulier ou irrégulier, ces migrants, en séjour au Maroc, sont victimes d'un racisme primaire dans leur vie quotidienne. «A mon passage, ils se bouchent ostensiblement le nez quand ils me croisent dans la rue ou me lancent systématiquement des insultes en arabe. A force de les entendre, je les ai appris», raconte Adamar, 25 ans, étudiant sénégalais dans une école privée d'informatique.

### Sanctions

Qird (singe), khanzir (cochon), zeïtoun (olive), choqlata (chocolat), Cawcawa (cacahuète), Azi (nègre), hartani (citoyen de seconde zone) sont autant de noms couramment utilisés pour désigner un Subsaharien. Cela ne s'arrête pas là. Cer-

tains Marocains refusent catégoriquement de répondre au salut d'un «Africain», de le servir en premier ou de le charger dans leur taxi, sous prétexte que «les Noirs ont le sida». Des actes répressibles par la loi. Selon l'article 431 du Code pénal, la discrimination est punie d'un mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de mille deux cent à cinquante mille dirhams, lorsqu'elle consiste à refuser la fourniture d'un bien ou d'un service à une personne, en raison de l'origine nationale ou sociale, de la couleur, du sexe, de la situation de famille, de l'état de santé, du handicap, de l'opinion politique, de l'appartenance syndicale, de l'appartenance ou de la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Les sanctions ne concernent pas les propos discriminatoires. «Nous traitons en moyenne 80 dossiers d'actes de racisme contre des Subsahariens par an, juste à Rabat et Casablanca. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour couvrir tout le territoire marocain. Pour l'ensemble de ces dossiers, nous avons du mal à enclencher la procédure pénale, parce que les services de police ne prennent pas au sérieux ce genre d'affaire. Dans le meilleur des cas, ils enregistrent une main courante», explique Hicham Rachidi du Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Etrangers et des Migrants (Gadem). Sauf que même pour les actes répréhensibles par la loi, le déclenchement de la procédure pénale n'est pas sans embûches. Par exemple, en cas de coups et blessures, un Subsaharien aurait du mal à faire valoir ses droits. «Je rentrais tard du travail. En passant devant un groupe de jeunes adolescents en train de boire en pleine rue dans le quartier populaire G5 à Rabat, l'un d'eux m'a interpellé. Le temps que je me retourne pour voir ce qui se passe, j'ai perdu

## Témoignages

«Un ressortissant sénégalais a eu des difficultés en arrivant à la douane de l'aéroport. Pour avoir le cachet de séjour de trois mois, on lui a demandé le «café», c'est-à-dire une somme d'argent même si tous ses papiers étaient en règle».

Source Gadem

«Une femme libérienne a accouché à l'hôpital de Tanger. Sortie le lendemain, elle y retourne parce que son bébé présente des problèmes respiratoires. Aucun médecin ne la reçoit, on lui dit qu'on ne peut pas l'aider».

Source Collectif Drari

conscience. Il m'avait asséné un violent coup à l'aide d'une bouteille vide. Transporté aux urgences, j'ai été soigné mais le médecin a refusé de me délivrer un certificat médical. Je ne pouvais pas, donc, porter plainte», raconte Boubacar, 23 ans, originaire du Mali.

## Exclusion

Ce témoignage est loin d'être isolé. Les agressions parfois à l'arme blanche poussent les Subsahariens, comme l'explique Boubacar, à se déplacer en groupe. Ce n'est pas gagné d'avance. La majorité de la population noire habite des quartiers défavorisés où l'insécurité et l'exclusion règnent. Même ceux qui ont un revenu moyen se voient refuser l'habitat dans certains quartiers. Tout leur est proposé plus cher : biens de consommation courante, location de logements. De plus, les droits élémentaires à la santé et à l'éducation ne leur sont pas accordés. Ils n'ont pas accès aux soins à l'hôpital, les enfants ne sont pas acceptés dans les écoles publiques. Des difficultés que Marcel Amiyeto, secrétaire général de l'ODTIM, originaire de la République Démocratique du Congo, rappelle pour répondre à l'article de presse qui a provoqué l'indignation de la communauté africaine. «Notre syndicat regroupe 260 travailleurs étrangers qui participent au développement économique du Maroc. Ces personnes paient chaque mois un loyer très cher et s'acquittent de leurs factures d'eau, d'électricité et d'Internet. Ils envoient leurs enfants dans des écoles privées chères, puisqu'ils n'ont pas droit à l'école publique. Nous ne pouvons être igno-

rés indubitablement», poursuit Marcel Amiyeto, qui vit au Maroc depuis 2004. Dans le livre «D'une Afrique à l'autre, Migrations subsahariennes», réalisé sous la direction de Michel Peraldi et paru en juin 2011 aux éditions Karthala, il est bien constaté que les migrants subsahariens, après un temps où ils ne faisaient que passer, s'installent aujourd'hui et travaillent au Maroc. Ils sont, en effet, vingt mille immigrants réguliers et de dix à quinze mille clandestins à faire ce choix. Mais, déjà, leur nombre, qui représente 0,5 pour 1.000 de la population marocaine totale,

## En période de crise, il est bien connu que les étrangers sont le bouc émissaire. Ils sont à l'origine de tous les maux.

dérange au plus haut point. En juillet 2012, le ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Abdelouahed Souhaïl, a pointé du doigt le flux migratoire dans la crise de l'emploi au Maroc. «Nous assistons, du fait de la crise économique et financière à deux phénomènes: d'un côté, le repli sur le Maroc de ses propres ressortissants touchés par la crise et, de l'autre, l'afflux de Sub-sahariens et l'intérêt grandissant affiché par des ressortissants des pays du Nord, pensant y trouver des niches insuffisamment exploitées... Autant de phénomènes qui amplifient la crise de l'emploi au Maroc et peuvent aussi influencer négativement sur les réalisations des politiques publiques nationales», a-t-il souligné lors d'une table-ronde au siège des Nations Unies. Il n'en fallait pas plus pour déclencher la colère des militants pour les droits des migrants. «Ni les chiffres ni la visibilité des Subsahariens ne justifient de tels propos. En plus, venant d'un ministre socialiste, cela est incompréhensible», s'irrite Hicham Rachidi. En période de crise, il est bien connu que les étrangers sont le bouc émis-

saire. Ils sont à l'origine de tous les problèmes : les déficits, la dette, le chômage, la faiblesse du pouvoir d'achat ou l'insécurité. Faut-il en vouloir à Abdelouahed Souhaïl ? Aucunement. Il n'a fait que calquer son discours sur celui de la droite européenne. Le vieux continent qui accueille plus de trois millions de résidents marocains. Le Maroc ne pratique pas la réciprocité bien évidente dans les conventions internationales. Mais, la préférence nationale pour les postes peu qualifiés est une donnée bien réelle du Code de travail marocain. Les calls centers qui représentent l'un des principaux recruteurs de migrants subsahariens jonglent avec cette condition. «Nous avons de plus en plus de pressions pour recruter les compétences locales. Les inspecteurs du travail nous le font bien comprendre. Par la fréquence des visites, nous avons, d'ailleurs, l'impression d'être surveillés de très près. Et, au moindre faux pas, les sanctions risquent de tomber», déclare une responsable des Ressources Humaines d'un Centre d'appels connu de la place. Pour un recrutement ou un renouvellement de contrat pour les téléopérateurs subsahariens, l'autorisation de l'Anapec est, désormais, exigée, alors qu'avant on était peu regardant sur cette procédure longue et fastidieuse. Avec la hausse du travail des étrangers, elle est demandée, dans certains cas, même aux Sénégalais, aux Algériens et aux Tunisiens. Trois pays avec lesquels le Maroc a signé des conventions. Ce durcissement est expliqué par le ministère de l'Emploi par sa volonté de protéger la main-d'œuvre nationale et de répondre aux besoins en compétences étrangères nécessaires au développement de l'économie. Des arguments qui ne résolvent ni la problématique complexe des migrants africains ni la gestion du flux migratoire. ■ BEL

«Roméo, un réfugié statutaire reconnu par le HCR, raconte qu'il s'est vu refuser la vente d'un ticket d'autocar par un agent de la compagnie d'autocars... «Nous avons reçu comme instruction de ne plus embarquer les Noirs dans tous nos autocars».

Source Gadem

«C'est très dur avec les Marocains, ils nous agressent... C'est la presse qui donne une image négative des Noirs et rend les Marocains racistes... Je n'ai jamais porté plainte parce que mes compatriotes qui l'ont fait n'ont jamais abouti à quelque chose».

Source Gadem